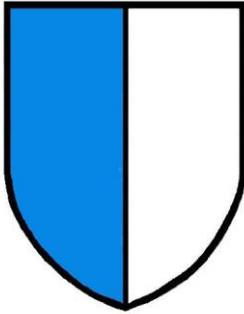


Préavis municipal No 01/2018 relatif au projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 16 avril 2018/taz

Préavis No 01/2018
au Conseil communal

Projet de changement de la conduite d'eau potable,
construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de
trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée
au chemin du Stand

Table des matières

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Introduction | 3 |
| 2 | Projet..... | 3 |
| 3 | Collecteurs d'eaux claires et usées | 4 |
| 4 | Conduite d'eau potable | 4 |
| 5 | Modification des réseaux de services existants | 5 |
| 6 | Réfection des aménagements routiers | 5 |
| 7 | Le projet sous l'angle du développement durable | 6 |
| 8 | Finances | 6 |
| 9 | Conclusions | 7 |

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

La destination première du chemin du Stand était de permettre un accès aux quelques habitations et entreprise du périmètre, et, bien évidemment, de rejoindre le stand de tir situé à l'Ouest dudit chemin.

Ce chemin n'a pas fait l'objet de nombreux entretiens, compte tenu de ses destinations premières. Or, depuis quelques années, différents projets de construction ont vu le jour, en particulier depuis l'adoption du Plan général d'affectations (PGA) en 2014.

En effet, sur les parcelles No 364 et 365, 2 immeubles sont en cours de construction, sur la parcelle No 367, 1 immeuble est en construction et 1 autre à l'étude et 4 immeubles sont également terminés sur l'ancienne parcelle No 366 (aujourd'hui fractionnée en 4 parcelles, Nos 366, 1322, 1323, 1325). De plus, le plan de quartier « La Condémine-Stand », adopté par le Conseil communal le 13.02.2017 et actuellement en attente de ratification par le Canton, viendra compléter le développement de cette zone sur la parcelle No 359.

Par ses préavis municipaux 11 et 12/2015, la Municipalité présentait le projet de réalisation du Chemin du Geôlier et sa réflexion concernant les différentes voies d'accès qui consistait à décharger l'utilisation du chemin du Stand par le chemin du Geôlier et ainsi renvoyer une partie des véhicules en direction du giratoire de la Vallée.

2 Projet

Les projets aux abords du chemin du Stand étant pour certains très avancés, la nécessité de réaliser les travaux de réfection est évidente. Par ailleurs, ils permettront d'ouvrir la liaison avec le chemin du Geôlier.

Pour l'accompagner dans ses réflexions, la Municipalité a donné un mandat à un bureau d'ingénieurs spécialisés pour étudier les différents aménagements nécessaires. Il résulte de cette étude les objectifs suivants :

- sécuriser le flux des piétons en réalisant 2 trottoirs franchissables de part et d'autre de la chaussée ;
- supprimer le trafic de transit Ouest-Est par la réalisation d'un sens unique montant avec îlot sur la chaussée et une nouvelle signalisation adaptée ;
- garantir des aménagements et voies d'accès compatibles avec les nouvelles constructions prévues ;
- sécuriser la traversée des piétons au débouché du chemin du Stand en réalisant un trottoir traversant au carrefour de la route d'Aubonne ;

Préavis municipal No 01/2018 relatif au projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand

En effet, dans la continuité de la réflexion de la Municipalité exprimée au chapitre précédent, la réfection du chemin du Stand offrira l'occasion de définir son utilisation à certains immeubles et de créer un sens de circulation unique sur une partie de la route. Ainsi, si certains habitants pourront entrer et sortir par le chemin du Stand (parcelle N° 364, 365 et 369), d'autres ne pourront l'emprunter que dans le sens de la montée et devront obligatoirement ressortir par le chemin du Geôlier et le giratoire de la Vallée. L'un des objectifs est clairement d'assurer autant que faire se peut la sortie du chemin du Stand sur la route d'Aubonne, en limitant au maximum le trafic de transit.

Tous ces aménagements impliqueront des emprises sur les parcelles Nos 359, 364, 365, 367 et 369.

Outre la réfection du chemin et les aménagements précités, l'étude a démontré la nécessité de construire des collecteurs d'eaux claires et usées pour répondre aux objectifs du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), de poser une nouvelle conduite d'eau potable pour assurer le bouclage du réseau et la défense incendie et d'assurer la mise à jour des différents services (téléphonique, gaz, *etc.*).

3 Collecteurs d'eaux claires et usées

Actuellement, les eaux de pluie sont récoltées par un collecteur unitaire et donc traitées comme des eaux usées. La mesure No 7 du PGEE (ancienne mesure No 15, secteur Route d'Aubonne, abandonnée grâce à la création des collecteurs en traversée de la Route d'Aubonne destinés à la zone du PPA Campagnes des Chavannes et projet aujourd'hui réalisé « Les Chavannes », réf. Préavis 07/2015) prévoit le remplacement du collecteur d'eaux claires existant ainsi que la création de nouveaux collecteurs d'eaux claires et usées.

Concrètement, les nouveaux collecteurs seront branchés sur ceux en attente au croisement du chemin du Geôlier ainsi qu'au niveau de la Route d'Aubonne. Ces installations permettront d'assurer la mise en séparatif de la zone.

4 Conduite d'eau potable

La conduite d'eau potable est vieillissante et il sera nécessaire de la changer à moyen terme.

Dès lors, la réfection du chemin et la création d'un collecteur d'eaux claires et usées à proximité offrent l'occasion de la changer et de terminer le bouclage d'eau potable depuis la conduite existante du côté du chemin du Geôlier, jusqu'à la route d'Aubonne et garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable. Par ailleurs, une borne hydrante sera implantée en bordure de la sortie des véhicules de la parcelle No 359 (PQ « La Condémine-Stand » pour assurer la défense incendie.

5 Modification des réseaux de services existants

Eclairage public

Dans le cadre de ce projet, des luminaires seront installés le long de ce chemin qui n'est, à ce jour, pourvu d'aucun éclairage public. Pour ce faire, des mâts et têtes fonctionnant avec des ampoules à LED seront mis en place.

Electricité, Gaz et télécommunication

Les différents fournisseurs de services industriels, tels que Romande Energie, Cosvegaz, Swisscom ou Cablecom ont été avertis des travaux à venir au chemin du Stand. Ces entreprises profiteront de la fouille pour réaliser les adaptations nécessaires à leurs installations, qu'elles financeront elles-mêmes.

6 Réfection des aménagements routiers

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser et de l'état actuel du chemin du Stand, une réfection complète de la chaussée est prévue sur l'ensemble de la rue.

L'objectif est de sécuriser cette voie d'accès, tant pour les piétons que pour tous les usagers de la route.

6.1 Modification du sens de circulation

Dans le chapitre 2 du présent préavis, la description du projet de modifier partiellement le sens de circulation du chemin du Stand a été décrite. L'annexe 1 permet de constater le double sens de circulation jusqu'à la hauteur de la parcelle No 369. Un rétrécissement de la chaussée et une signalisation qui marquent le sens unique à partir de ce point permettront de ralentir les usagers de bicyclettes dans le sens de la descente, étant donné qu'ils seront autorisés à emprunter la route dans les deux sens, contrairement aux véhicules automobiles. Les habitants des immeubles situés plus haut devront impérativement utiliser le chemin du Geôlier pour accéder à leur parcelle au moyen d'un véhicule de tourisme.

6.2 Création de trottoirs

Dans sa configuration actuelle, il n'existe pas de trottoirs sur le chemin du Stand. Afin de sécuriser le déplacement des piétons, différents trottoirs seront aménagés.

Route d'Aubonne : création d'un trottoir traversant d'une largeur de 2.50 mètres avec bordures franchissables.

Chemin du Stand, partie « Sud » : création d'un trottoir franchissable, d'une largeur de 2.0 mètres, en limite de chaussée sur les parcelles No 359, 364 et 365 (fréquentation projetée forte).

Chemin du Stand, partie « Nord » : création d'un trottoir d'une largeur de 1.60 mètres en limite de chaussée sur le domaine public (DP) 1054 (fréquentation projetée faible)

Préavis municipal No 01/2018 relatif au projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand

en continuité du trottoir existant. Ce dernier sera relié au trottoir du chemin du Geôlier, offrant ainsi une continuité entre les deux routes.

7 Le projet sous l'angle du développement durable

Comme cela a déjà été exprimé par d'autres préavis, dans tous les projets qu'elle entreprend, la Municipalité met un accent particulier à tenir compte du développement durable. Comme évoqué plus haut, ce sera le cas notamment par l'installation d'ampoules à LED pour l'éclairage public en remplacement des lampes actuelles qui fonctionnent encore au mercure.

Dans la mesure du possible, le revêtement bitumineux se fera au moyen de matériel recyclé.

De même, la création du système séparatif représente une démarche pour le développement durable étant donné que les eaux claires ne seront à terme plus traitées avec les eaux usées.

Chaque réfection de route a un objectif de durabilité puisque les routes à faible trafic sont refaites ou construites pour une durée de 80 ou 100 ans au moins (hors réfection du tapis qui s'use plus rapidement en fonction de la fréquence d'utilisation et d'autres facteurs extérieurs, tels que les conditions météorologiques).

Dans le cadre de ce projet, les aménagements destinés à la mobilité douce sont également des actions concrètes allant dans le sens du développement durable pour favoriser le déplacement à pied ou à bicyclette des habitants actuels et futurs de cette zone.

8 Finances

Estimation des coûts

L'estimation de coûts après réception des soumissions s'élève à CHF 701'665.50, répartie comme suit :

| | | |
|--|------------|-------------------|
| ➤ Création du collecteur EC/EU (collecteur et génie civil) | CHF | 163'000.00 |
| ➤ Remplacement de la conduite d'eau potable (conduite et génie civil) | CHF | 107'000.00 |
| ➤ Aménagements routiers | CHF | 195'000.00 |
| ➤ Eclairage public (luminaires et génie civil) | CHF | 33'000.00 |
| ➤ Marquage, signalisation, plantations | CHF | 13'500.00 |
| ➤ Honoraires ingénieur civil et géomètre | <u>CHF</u> | <u>80'000.00</u> |
| Total | CHF | 591'500.00 |
| ➤ Divers et imprévus (10 % du coût) | CHF | 60'000.00 |
| Total HT | CHF | 651'500.00 |
| ➤ TVA 7.7 % (taux 2018) | CHF | 50'165.50 |
| Coût total TTC | <u>CHF</u> | <u>701'665.50</u> |

Lors de la fixation du plafond d'endettement de la commune pour la législature 2016-2021, votre Conseil a exprimé la requête d'être informé de l'état de l'endettement communal lorsque des demandes de crédit sont soumises à son approbation. Celui-ci se situe au 5 avril 2018 à CHF 30'223'000.-.

9 Conclusions

La réfection du chemin du Stand doit être réalisée d'une part pour achever la liaison avec le chemin du Geôlier et, d'autre part, pour terminer les aménagements liés au développement de la zone.

Les travaux annoncés sont nécessaires, tant sur le plan de l'entretien des infrastructures publiques que pour mettre en œuvre les mesures légalisées par notre PGEE. Pour ces raisons, il convient de disposer du crédit nécessaire à ces travaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 01/2018,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- De réaliser les travaux nécessaires au changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand;
- De financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 701'665.50 à l'actif du bilan ;

Préavis municipal No 01/2018 relatif au projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand

➤ D'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :

CHF 223'600.15 par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3 ;

CHF 146'780.45 par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6 ;

CHF 331'284.90, soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

Au cas où les fonds de réserves ne seraient pas suffisants pour réaliser les amortissements précités, les différences seront ajoutées à l'amortissement ordinaire sur une période de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

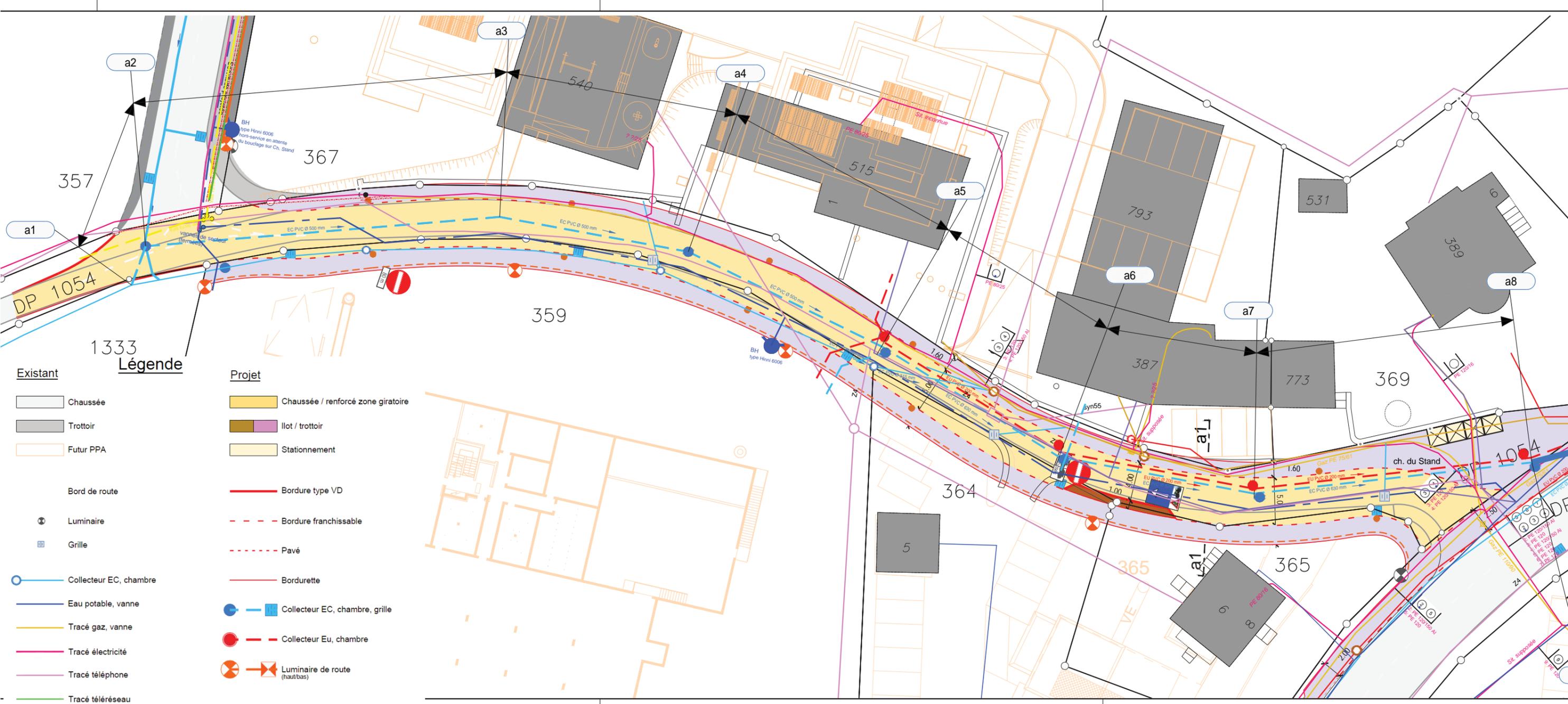
G. Rime

T. Zito

Annexes : 1 plan de situation

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 24 avril 2018 à 18h00, bâtiment administratif, cafétéria.



1333 Légende

- Existant**
- Chaussée
 - Trottoir
 - Futur PPA
 - Bord de route
 - Luminaire
 - Grille
 - Collecteur EC, chambre
 - Eau potable, vanne
 - Tracé gaz, vanne
 - Tracé électricité
 - Tracé téléphone
 - Tracé télé-réseau

- Projet**
- Chaussée / renforcé zone giratoire
 - Ilot / trottoir
 - Stationnement
 - Bordure type VD
 - Bordure franchissable
 - Pavé
 - Bordurette
 - Collecteur EC, chambre, grille
 - Collecteur Eu, chambre
 - Luminaire de route (haut/bas)